

Villebichot Infos

N° 148
DECEMBRE 2016



- Réhabilitation de la salle des fêtes et de la mairie
- Rénovation énergétique
- Transport scolaire
- Vœux du Maire



SOMMAIRE

EDITORIAL

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2016
DU 22 DECEMBRE 2016**

REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES ET DE LA MAIRIE

POLE RENOVATION CONSEIL

TRANSPORT SCOLAIRE

VŒUX DU MAIRE

INFORMATIONS DIVERSES

- Fermeture exceptionnelle des déchèteries
 - Audience du site internet
 - Les conseils énergie du SICECO
- Campagne 2016/2017 de prévention et d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone

DATES A RETENIR

EDITORIAL

Dans le précédent numéro du Villebichot Infos je vous précisais que le dossier de la réhabilitation de la mairie et de l'espace de rencontres et de loisirs (salle des fêtes) avait occupé l'équipe municipale une bonne partie de l'été.

Depuis la rentrée de septembre jusqu'au dernier conseil municipal de l'année, le jeudi 22 décembre 2016, c'est également ce dossier qui a été la principale préoccupation des conseillers municipaux.

La phase de réflexion est maintenant terminée. Le projet a été validé par le conseil municipal et présenté à la population lors d'une réunion d'information, ouverte à tous, qui a permis de faire le point sur la démarche engagée depuis quelques années et d'expliquer les plans du projet.

Aujourd'hui le permis de construire est en cours d'instruction pour plusieurs mois, le temps que les services de l'Etat consultent tous les services concernés comme le prévoit la réglementation sur les établissements recevant du public. Pendant ce temps d'instruction l'architecte finalise le dossier de consultation des entreprises afin que nous puissions lancer la procédure d'appel d'offres dans le cadre des marchés publics en tout début d'année 2017.

Le calendrier prévisionnel de la suite de la démarche est à ce jour le suivant :

- Remise du dossier de consultation des entreprises fin janvier 2017.
- Appel d'offres début février.
- Réponses des entreprises début mars.
- Analyse des candidatures et des offres mi-mars.
- Procédure de sélection des entreprises et fin des délais légaux d'information des entreprises non retenues et des entreprises retenues, début avril.
- Ordres de services aux entreprises mi-avril.
- Début des travaux en mai 2017.
- Livraison du bâtiment 12 mois plus tard (hors congés) fin juin 2018 si tout va bien !

Notre objectif est donc de pouvoir disposer du nouvel espace de rencontres et de loisirs pour les journées villageoises du 14 juillet 2018.

Les éléments financiers, dépenses prévisionnelles et modalités de financement, vous sont présentés dans les pages qui suivent. Au niveau des subventions :

- L'Etat a été sollicité au titre de deux dispositifs :
 - La DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux).
 - Le FSIL (Fonds de soutien à l'investissement public local).
- Le Conseil départemental de la Côte d'Or a été sollicité au titre de deux dispositifs :
 - La réhabilitation des salles des fêtes.
 - La réhabilitation des bâtiments communaux non inscrits.

Nous espérons obtenir, au total, 70 % de subventions, ce qui laissera une somme prévisionnelle de 170 954 € à la charge de la commune. Tous ces chiffres ne sont que des prévisions. Nous devons attendre la fin de l'instruction des dossiers de demandes de subventions et la fin de l'appel d'offres pour connaître avec précision le coût de l'investissement et ses modalités de financement.

A suivre !

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2017. Que celle-ci vous apporte la joie, le bonheur et la santé.

Le Maire
Pascal Grappin

DEPARTEMENT

DE LA COTE D'OR

ARRONDISSEMENT
DE BEAUNE

Canton de Nuits Saint Georges

Tél-fax: 03 80 61 01 67

courriel :
mairie.villebichot@wanadoo.fr



MAIRIE DE
VILLEBICHOT

21700 Villebichot

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2016

Président : Monsieur Pascal GRAPPIN

Présents : MM. Franck PACOT, Fabrice JANNET, Michaël TREVES, Jérémie LENOIR, Philippe BEAUPOIL, Bruno CABRITA, Mmes Stéphanie JANDOT, Marie-Ange FAVRE.

Absents excusés : Monsieur Pascal MURANO, Madame Stéphanie PERRIER.

**CHOIX DE L'ORGANISME DE CREDIT POUR L'EMPRUNT LIE AU FINANCEMENT
DES TRAVAUX DE VOIRIE – RUE BOULARD**

Le Maire présente le tableau comparatif des offres des quatre banques qui ont été consultées pour le financement des travaux de voirie rue Boulard.

Il rappelle les éléments de consultation :

- Emprunt de 30 000.00 €
- Emprunt à taux fixe non révisable
- Durée 15 ans et 20 ans
- Remboursement par trimestrialités constantes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la Banque Populaire de Bourgogne Franche Comté :

- Montant = 30 000.00 €
- Durée = 20 ans
- Taux fixe non révisable = 1.15 %
- Frais de dossier = 0.00 €
- Remboursement par trimestrialité constante
- Montant de la trimestrialité = 420.31 €

**CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE POUR LES TRAVAUX DE L'ESPACE DE
RENCONTRES ET DE LOISIRS**

Le Maire présente le tableau comparatif des offres des quatre bureaux de contrôle qui ont été consultés pour la mission de contrôle technique dans le cadre de la construction de l'Espace de Rencontres et de Loisirs.

Il précise que deux bureaux de contrôle n'ont pas répondu à la consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du Bureau VERITAS pour la mission de base au prix de 3 610.00 € H.T.:

- Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipements dissociables et indissociables
- Mission LE relative à la solidité des existants
- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et les IGH

- Mission HAND relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées, pour les phases 1, 2, 3, 4.

CHOIX D'UN CABINET SPECIALISE EN ETUDES DES SOLS POUR LES TRAVAUX DE L'ESPACE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS

Le Maire présente le tableau comparatif des offres des quatre bureaux d'études spécialisés qui ont été consultés pour une étude de sol en prévision de la construction de l'Espace de Rencontres et de Loisirs.

Il précise que deux bureaux d'études n'ont pas répondu à la consultation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du bureau d'études GEOTEC pour une mission G2 AVP au prix HT de 1 080.00 € H.T.

SYNTHESE DES TRAVAUX RUE BOULARD

Le Maire présente et commente le tableau de synthèse du coût des travaux de VRD rue Boulard. Il précise que les sommes indiquées au niveau des travaux d'éclairage public sont provisoires. Le décompte définitif sera fait après la réception du chantier du SICECO le Jeudi 1^{er} Décembre 2016.

Dépenses de voirie	Estimations	Réalisations
Travaux NOIROT HT	76 770.80	55 676.70
Maître d'œuvre HT 5 %	3 838.54	3 838.54
Levée topographique HT	970.00	970.00
Total HT	81 579.34	60 485.24
TVA 20 %	16 315.87	12 097.05
TOTAL TTC	97 895.21	72 582.29

Dépenses d'EP	Estimations	Réalisations
Travaux HT	12 731.16	12 731.16
Subvention SICECO	7 638.69	7 368.69
Fonds de concours de la commune	5 092.47	5 092.47

Dépenses totales	Estimations	Réalisations
Voirie HT	81 579.34	60 485.24
TVA voirie	16 315.87	12 097.05
TTC voirie	97 895.21	72 585.29
Fonds de concours de la commune	5 092.47	5 092.47
Total Global	102 987.68	77 674.76

Recettes Totales	Base Subv.	Taux plafonné	Montant
Conseil départemental 21	60 485.24	40 %	23 472.13
Réserve parlementaire AS	55 676.70	7.81 %	4 438.35
FCTVA 16,404 %	72 582.29	16.404 %	11 906.40
Emprunt			30 000.00
Autofinancement			7 947.88
		Total	77 674.76

ADHESION AU SERVICE COMMUN « ENTRETIEN » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NUITS SAINT GEORGES

Ce point a été retiré de l'ordre du jour. Le rendez-vous avec le responsable de l'entretien à la Communauté de Communes étant prévu le Vendredi 2 Décembre 2016. C'est à l'issue de cet entretien, que la commune précisera les travaux qu'elle confiera au service commun, donc qu'elle adhèrera au service commun.

POINT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS EN COURS

- **Plan Local d'Urbanisme :**

Le Cabinet Berthet LiogierCaulfuty poursuit son travail, une réunion de présentation au Conseil Municipal de l'état d'avancement doit être organisée début Janvier 2017.

- **Espace de Rencontres et de Loisirs :**

Le dépôt du permis de construire est reporté de quelques jours, il devrait se faire la semaine prochaine.

- **Agenda d'Accessibilité Programmée :**

Les services de l'Etat ont accusé réception du dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Commune dans les délais. L'Etat dispose de 2 mois pour interroger la commune et valider le document.

La commune engagera à partir du Samedi 26 Novembre 2016 les premiers travaux qui seront réalisés par les membres du conseil municipal et des bénévoles.

- Une place de parking spécifique pour les personnes à mobilité réduite à la Grange et à l'église,
- Un guidage tactile et visuel pour accéder à la Grange et à l'église depuis le parking réservé.

- **Aménagement forestier :**

Le dossier est toujours en préparation à l'ONF. La réunion prévue en décembre 2016 ne pourra pas avoir lieu. Le Maire a demandé à l'ONF de préciser quand la réunion pourrait se tenir.

CONVENTION ACTIVITE DENEIGEMENT VC ET RD A L'INTERIEUR DU VILLAGE

Monsieur Franck PACOT quitte momentanément la séance.

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative à l'activité de déneigement de la voirie communale et des routes départementales à l'intérieur du village. Puis il informe le Conseil Municipal que les quatre exploitations agricoles de la commune ont été sollicitées et qu'elles

participeront au déneigement alternativement par groupe de deux afin d'être sûr que l'intervention soit réalisée en temps opportun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- valide la convention présentée,
- autorise le Maire à signer cette convention avec les quatre agriculteurs qui s'engageront pour la campagne 2016/2017, Emmanuel LAVIER, Hervé NAIGEON, Franck PACOT et Sébastien PITIE.

- lame de déneigement :

- intervenant n° 1 : Monsieur LAVIER Emmanuel
- intervenant n° 2 : Monsieur NAIGEON Hervé

- semoir à sel :

- intervenant n° 1 : Monsieur PACOT Franck
- intervenant n° 2 : Monsieur PITIE Sébastien

- valide l'annexe à la convention qui précise l'itinéraire de déneigement.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ORANGE SA

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code des postes et télécommunications électroniques et notamment l'article 47,

Vu le décret N° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

La surface occupée par ORANGE SA étant établie comme suit pour l'année 2016 sur la commune de VILLEBICHOT :

- Artères aériennes = 3.072 kms,
- Emprise au sol = 0.55 m²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs maxima prévus au décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications pour 2016, à savoir :

- 51.74 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 25.87 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

En conséquence, la somme demandée à ORANGE SA est de :

- Artères aériennes = 3.072 kms x 51.74 € = 157.95 €
- Emprise au sol = 0.55 m² x 25.87 € = 14.23 €

Soit un total de **172.18 €** pour la redevance 2016.

AUTORISATION DE MANDATER DES DEPENSES A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Maire précise que pour assurer la continuité de l'activité de la commune en 2017, dans l'attente du vote du budget primitif, il est nécessaire de reconduire 25 % du montant des dépenses d'investissement de l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise la reconduction sur l'année 2017 de 25 % du montant des dépenses d'investissement de 2016, soit :
 - o Article 1641 : 4 673.50 €
 - o Article 202 : 7 500.00 €
 - o Article 2041582 : 721.50 €
 - o Article 2121 : 4 245.25€
 - o Article 21311 : 12 000.00 €

- o Article 21318 : 1 950.00 €
- o Article 2151 : 24 474.00 €
- o Article 21531 : 2 811.75 €
- o Article 2158 : 927.00 €
- o Article 2183 : 750.00 €
- o Article 2188 : 125.00 €.

TRANSFERTS DE CREDITS – ANNEE 2016

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de transférer les crédits votés au compte 21311 « Hôtel de Ville » au compte d'immobilisation en cours 2313 « constructions » afin d'enregistrer les factures pendant la durée des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- Le transfert de 48 000 € du compte 2131 au compte 2313.

PREPARATION DU REPAS DES AINES ET DISTRIBUTION DU PANIER

- Les modalités d'organisation du repas des aînés sont précisées et arrêtées. Rendez-vous est donné aux personnes inscrites le Dimanche 11 Décembre 2016 à partir de 12 heures à la salle des fêtes.
- Les modalités d'organisation de la distribution du colis aux aînés sont précisées et arrêtées. Le Conseil Municipal rendra visite aux aînés le Samedi 17 Décembre 2016 à partir de 14 h 30.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de renforcement du réseau électrique et de mutation d'un transformateur de 100 kva en 160 kva seront réalisés prochainement.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois a été inauguré dernièrement. Toute personne qui souhaiterait engager des travaux de rénovation énergétique de son logement peut contacter le Pôle Rénovation au 03.80.24.55.60 pour obtenir un rendez-vous et être accompagnée dans sa démarche.
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'issue d'un diagnostic phytosanitaire des arbres au bord de la RD 116 en direction de l'Abbaye de Cîteaux, demandé par le Conseil Départemental de la Côte d'Or, il s'avère qu'un certain nombre d'arbres devront être abattus compte tenu de leur état sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DEPARTEMENT

DE LA COTE D'OR

ARRONDISSEMENT
DE BEAUNE

Canton de Nuits Saint Georges

Tél-fax: 03 80 61 01 67

courriel :
mairie.villebichot@wanadoo.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE
VILLEBICHOT

21700 Villebichot

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DECEMBRE 2016

Président : Monsieur Pascal GRAPPIN

Présents : MM. Franck PACOT, Fabrice JANNET, Michaël TREVES, Jérémie LENOIR, Philippe BEAUPOIL, Bruno CABRITA, Mmes Stéphanie PERRIER, Stéphanie JANDOT.

Absents excusés : Monsieur Pascal MURANO, Madame Marie-Ange FAVRE.

ADHESION AU SERVICE COMMUN RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN COMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS DE NUITS ST GEORGES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par une délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Nuits St Georges en date du 25 Novembre 2016, cette dernière a créé un service commun au sens de l'article L 5211-4-2 du C.G.C.T. afin de répondre aux besoins conjoints, communauté, communes membres, pour la réalisation de certains travaux d'entretien de la voirie et des espaces verts.

Suite à un rendez-vous entre le responsable de ce service commun et Michaël TREVES, adjoint en charge de l'entretien du village, le vendredi 02 décembre 2016, le Maire précise que l'évaluation des heures nécessaires à la commune est fixée à :

- Tonte = 25 h 00
- Gros entretien = 50 h 00
- Entretien lié au fauchage = 4 h 00
- Débroussaillage manuel = 8 h 00

Le Maire présente la convention proposée par la Communauté de Communes du Pays de Nuits Saint Georges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer au service commun entretien créé par la Communauté de Communes du Pays de Nuits Saint Georges,
- D'accepter la convention constitutive d'un service commun relatif à certains travaux d'entretien communal,
- De fixer le niveau d'intervention au service commun selon l'évaluation faite conjointement lors du rendez-vous du vendredi 02 décembre 2016,
- D'autoriser le Maire à signer tout document lié à cette adhésion.

CESSION D'UNE PARCELLE BOISEE PAR UN PARTICULIER – DROIT DE PREFERENCE DE LA COMMUNE

Le Maire informe le Conseil Municipal que par une lettre recommandée avec avis de réception envoyée par la SELARL Thomas BRUCHON et Delphine GUIEU, notaires associés à Seurre, il a

été informé que la parcelle boisée d'une superficie de 2 ha 52 a, référence ZD 21 lieudit « le Fontenis » était mise en vente par un particulier, Mme Hélène CAUVARD au prix de 3 500.00 €, et que la commune bénéficiait d'un droit de préemption.

Le Maire précise que par une nouvelle lettre recommandée avec avis de réception reçue deux semaines plus tard, qui annulait et remplaçait la première, il était informé que suite à une erreur, la Commune ne bénéficiait pas d'un droit de préemption mais d'un droit de préférence, que le nouveau prix de vente était fixé à 9 000 € soit 3 500 € pour la valeur du sol et 5 500 € pour la valeur du bois.

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité un vote à bulletin secret pour déterminer si la commune exerce ou non le droit de préférence.

Conseillers en exercice = 11

Conseillers présents = 9

Conseillers votants = 9

Nombre de bulletins = 9

Pour l'exercice du droit de préférence = 7

Contre l'exercice du droit de préférence = 2

Le Conseil Municipal décide :

- D'exercer le droit de préférence de la commune et donc de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section ZD 21 lieudit « Le Fontenis » au prix de 9 000 €, 3 500 € pour la valeur du sol et 5 500 € pour la valeur du bois, mise en vente par Mme Hélène CAUVARD,
- D'informer par lettre recommandée avec avis de réception la SELARL Thomas BRUCHON et Delphine GUIEU, notaires associés à Seurre,
- D'autoriser le Maire à signer tout document lié à cette acquisition,
- Précise que le montant de cette dépense sera inscrit à l'article 2117 du budget primitif 2017.

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX DE VOIRIE 2017

Le Maire rappelle que dans le cadre du programme de voirie 2017, il a été demandé au Cabinet BAFU d'étudier l'aménagement du virage de la petite rue et la pose de caniveaux dans le haut de la rue de la Maladière.

Il précise que par délibération du 21 septembre 2016, le Conseil Municipal a décidé d'approuver uniquement le projet de réfection de la chaussée du virage de la petite rue et d'inscrire ce projet au programme des travaux de voirie 2017 et de solliciter le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie communale (PSV).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet BAFU,
- De payer la facture du Cabinet BAFU d'un montant de 493.36 € H.T. pour la mission AVP et PRO sur la base des deux projets.

AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE VILLASUR DE GROUPAMA

Le Maire informe le Conseil Municipal que les décrets transposant en droit français la directive européenne 92/50 portant coordination des procédures de passation des marchés publics ont édicté que les contrats d'assurance entrent dans le champ d'application de cette directive et ne peuvent plus comporter de clauses de tacite reconduction.

En conséquence, GROUPAMA GRAND EST nous propose par avenant de fixer une durée ferme au contrat VILLASUR souscrit par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'accepter l'avenant au contrat VILLASUR souscrit par la commune auprès de GROUPAMA qui fixe le terme du contrat au 31.12.2021,
- D'enregistrer que le contrat est résiliable, annuellement, par l'une ou l'autre des parties, au moins deux mois avant son échéance, le cachet de la poste faisant foi,
- D'autoriser le Maire à signer l'avenant.

PLAN DE FINANCEMENT REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE L'ESPACE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R.

Le Maire rappelle les délibérations des 29 Juin 2016, 29 Juillet 2016, 21 Septembre 2016 concernant la réhabilitation de la mairie et l'espace de rencontres et de loisirs.

Il présente le dernier chiffrage de l'opération réalisé par le Cabinet BAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet de réhabilitation de la mairie et de l'espace de rencontres et de loisirs (gros œuvre, VRD, menuiseries extérieures, intérieures, peinture, revêtement de sol, électricité, plomberie, chauffage, mise en accessibilité),
- Valide l'enveloppe estimative globale de 563 513.67 € H.T. selon la répartition présentée en annexe 1,
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. concernant :
 - Les bâtiments communaux ou intercommunaux abritant des Mairies, des ateliers communaux, les sièges de syndicats de communes, les communautés de communes ou certains services publics,
 - La construction, l'extension et la réhabilitation de salles polyvalentes, salles multi-usages, salles de rencontres et de loisirs, salles des fêtes ou équivalent,

Selon la répartition présentée en annexe 2.

- Valide le plan de financement prévisionnel global présenté en annexe 5, les plans de financement prévisionnels par financeurs et par dossier,
- S'engage à entretenir les installations et à en maintenir l'affectation,
- S'engage à ne pas accepter ou retenir aucun devis de travaux dans l'attente que le dossier soit déclaré complet.

PLAN DE FINANCEMENT REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE L'ESPACE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA COTE D'OR

Le Maire rappelle les délibérations des 29 Juin 2016, 29 Juillet 2016, 21 Septembre 2016 concernant la réhabilitation de la mairie et l'espace de rencontres et de loisirs.

Il présente le dernier chiffrage de l'opération réalisé par le Cabinet BAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet de réhabilitation de la mairie et de l'espace de rencontres et de loisirs (gros œuvre, VRD, menuiseries extérieures, intérieures, peinture, revêtement de sol, électricité, plomberie, chauffage, mise en accessibilité),
- Valide l'enveloppe estimative globale de 563 513.67 € H.T. selon la répartition présentée en annexe 1,
- Sollicite l'aide du Conseil départemental de la Côte d'Or au titre :
 - Des espaces de rencontres et de loisirs,
 - Des bâtiments et édifices publics communaux non protégés,

Selon la répartition présentée en annexe 3

- Sollicite du Conseil Départemental de la Côte d'Or au titre des Espaces de Rencontres et de Loisirs, le bénéfice d'une subvention en deux tranches attribuées sur deux exercices budgétaires différents, 2017 pour le gros œuvre et 2018 pour le second œuvre,
- Valide le plan de financement prévisionnel global présenté en annexe 5, les plans de financement prévisionnels par financeurs et par dossier,
- S'engage à entretenir les installations et à en maintenir l'affectation,
- S'engage à ne pas accepter ou retenir aucun devis de travaux dans l'attente que le dossier soit déclaré complet.

PLAN DE FINANCEMENT REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE L'ESPACE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DU FOND DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Le Maire rappelle les délibérations des 29 Juin 2016, 29 Juillet 2016, 21 Septembre 2016 concernant la réhabilitation de la mairie et l'espace de rencontres et de loisirs.

Il présente le dernier chiffrage de l'opération réalisé par le Cabinet BAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet de réhabilitation de la mairie et de l'espace de rencontres et de loisirs (gros œuvre, VRD, menuiseries extérieures, intérieures, peinture, revêtement de sol, électricité, plomberie, chauffage, mise en accessibilité),
- Valide l'enveloppe estimative globale de 563 513.67 € H.T. selon la répartition présentée en annexe 1,
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre du Fond de Soutien à l'investissement local pour la globalité du projet selon la répartition présentée en annexe 4,
- Valide le plan de financement prévisionnel global présenté en annexe 5, les plans de financement prévisionnels par financeurs et par dossier,
- S'engage à entretenir les installations et à en maintenir l'affectation,
- S'engage à ne pas accepter ou retenir aucun devis de travaux dans l'attente que le dossier soit déclaré complet.

TRANSFERTS DE CREDITS – ANNEE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- Le transfert de 67 € du compte 65548 au compte 6413.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Réhabilitation de la salle des fêtes et de la mairie
Synthèse du projet de financement à fin décembre 2016

1) Enveloppe estimative hors taxe du projet global

	Total	ERL	Mairie
Estimation des travaux HT architecte	504 030,61 €	431 514,31 €	72 516,30 €
Honoraires HT architecte 10 % (1)	50 403,06 €	43 151,43 €	7 251,63 €
Etude de sol HT GEOTEC	1 080,00 €	1 080,00 €	- €
Bureau de contrôle estimation HT (1)	4 400,00 €	3 766,96 €	633,04 €
Contrôleur SPS estimation HT (1)	3 600,00 €	3 082,06 €	517,94 €
TOTAL HT	563 513,67 €	482 594,76 €	80 918,91 €

2) Subvention dossier Etat DETR

A) La construction, l'extension et la réhabilitation de salles polyvalentes, salles multi-usages, salles de rencontres et de loisirs, salle des fêtes ou équivalent.

B) Les bâtiments communaux ou intercommunaux, abritant des mairies, des ateliers communaux, des sièges de syndicats de communes, des communautés de communes ou certains services publics.

	Total	(A) ERL	(B) Mairie
TOTAL HT	563 513,67 €	482 594,76 €	80 918,91 €
Recettes nettes sur 5 ans		20 203,00 €	- €
Montant subventionnable		462 391,76 €	80 918,91 €
Taux de subvention sollicité		30%	40%
Subvention attendue		138 718 €	32 368 €

3) Subvention dossier Conseil départemental de la Côte d'Or

A) Des espaces de rencontres et de loisirs.

B) Des bâtiments et édifices publics communaux non protégés.

	Total	(A) ERL		(B) Bâtiment public non protégé	
		Total	Gros œuvre		2nd œuvre
TOTAL HT	563 513,67 €	482 594,76 €	215 918,29 €	266 676,47 €	80 918,91 €
Montant plafonné des travaux			180 000,00 €	180 000,00 €	61 000,00 €
Subvention plafonnée		153 000,00 €	76 500,00 €	76 500,00 €	21 350,00 €
Subvention attendue		153 000,00 €	76 500,00 €	76 500,00 €	21 350,00 €

4) Subvention Etat Fond de Soutien à l'Investissement Local

	Total	ERL	Mairie
TOTAL HT	563 513,67 €	482 594,76 €	80 918,91 €
Subvention attendue		46 000,00 €	2 900,00 €
		48 900,00 €	

5) Plan de financement prévisionnel global

Dépenses	Total	ERL	Mairie
TOTAL HT	563 513,67 €	482 594,76 €	80 918,91 €
TVA 20 %	112 702,73 €	96 518,95 €	16 183,78 €
TOTAL TTC des dépenses	676 216,41 €	579 113,71 €	97 102,69 €

Recettes	ERL	Mairie
Subventions Etat, DETR, demandée		
A) La construction, l'extension et la réhabilitation de salles polyvalentes, salles multi-usages, salles de rencontres et de loisirs, salle des fêtes ou équivalent.	138 718 €	
B) Les bâtiments communaux ou intercommunaux, abritant des mairies, des ateliers communaux, des sièges de syndicats de communes, des communautés de communes ou certains services publics.		32 368 €
Subvention Conseil départemental de la Côte d'Or, demandée		
A) Des espaces de rencontres et de loisirs.	153 000 €	
B) Des bâtiments et édifices publics communaux non protégés.		21 350 €
Subventions Etat, Fond de Soutien à l'Investissement Local, demandée	46 000 €	2 900 €
TOTAL subventions	337 718 €	56 618 €
	394 335 €	
FCTVA 16,404%	110 927 €	
Autofinancement commune	95 954 €	
Emprunt	75 000 €	
TOTAL des recettes	676 216 €	

Le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois est un **espace d'accueil, d'information et d'orientation** sur toutes les questions que vous vous posez en matière de rénovation énergétique. Véritable porte d'entrée, il vous aidera à concrétiser vos projets de travaux en vous offrant un **service d'information complet, de proximité, gratuit et indépendant** avec des conseils techniques et personnalisés.

Pourquoi se lancer dans des travaux de rénovation énergétique ?

Lors de l'achat d'une maison, d'un changement dans sa vie familiale ou tout simplement pour entretenir notre maison, la question d'entreprendre des travaux de rénovation se pose. Ces travaux vont permettre de réduire considérablement sa facture d'énergie, d'avoir une maison plus confortable au quotidien et de valoriser son bien immobilier.

L'accompagnement du Pôle Rénovation Conseil dans votre projet :

Se lancer dans un projet de rénovation n'est pas toujours aisé et demande de prendre du temps, de trouver les bons conseils pour investir dans des choix pertinents et s'orienter vers des entreprises qualifiées.

« Qui contacter ? » « Par où commencer ? » « Vais-je faire des bons choix ? » « Ai-je droit à des aides financières ? » sont souvent les premières questions que l'on se pose quand on se lance dans la rénovation. Noémie Gamba, l'animatrice en charge du Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois est à votre écoute. Son rôle est de vous aider à avoir une vision globale de votre projet et de vous orienter vers le bon interlocuteur en restant à votre écoute tout au long du projet.

Profiter de l'Aide RÉNOV' pour réaliser des travaux performants !

Isolation de la toiture, remplacement des fenêtres, changement du système de chauffage ... votre collectivité vous aide pour réaliser ces travaux à hauteur de **25 % du montant TTC des travaux avec un plafond de :**

- 5 000 Euros pour les opérations de rénovation globale BBC,
- 2 500 Euros pour les opérations de rénovation BBC par étapes avec la réalisation d'un bouquet de 2 travaux, et respectant des niveaux minimums de performances énergétiques.

Cette aide s'adresse aux propriétaires occupants d'une maison individuelle dont le permis de construire a été déposé avant le 1er septembre 2006 et ne bénéficiant pas d'aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). L'Aide RÉNOV' est disponible jusqu'en octobre 2018 et est cumulable avec l'Éco-prêt à taux zéro et le Crédit d'Impôt Transition Énergétique.

Pour contacter le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois:

- ✓ par téléphone : le lundi de 14h à 17h30 et le mardi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- ✓ avec ou sans rendez-vous dans nos locaux : le mardi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30

1 boulevard Foch à Beaune (Bâtiment Lorraine – 2^e étage)

03 80 24 55 60

polerenovation@paysbeaunois.org

Porté par le Pays Beaunois, le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois est un service mis en place en partenariat par la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, la Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges et la Communauté de communes de Bligny-sur-Ouche. Il est financé par l'ADEME Bourgogne Franche-Comté, la Région Bourgogne Franche-Comté et les collectivités.

DEPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

.....
ARRONDISSEMENT
DE BEAUNE

.....
Canton de Nuits Saint Georges

.....
Tél: 03 80 61 01 67

courriel :

mairie.villebichot@wanadoo.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE

.....
MAIRIE DE VILLEBICHOT
.....

21700 Villebichot, le 28
décembre 2016

AVIS A LA POPULATION

TRANSPORT SCOLAIRE

En raison des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes et de la mairie, l'arrêt officiel des autocars qui assurent les différents circuits des transports scolaires sera déplacé au niveau de l'entrée du parc communal, rue de l'église, à compter

du mardi 3 janvier 2017 date de la rentrée des vacances de Noël.

Cette nouvelle disposition a été validée par le service des transports scolaires du Conseil départemental de la Côte d'Or lors d'une réunion sur site en présence du prestataire concerné.

Le Maire,
Pascal GRAPPIN

VŒUX DU MAIRE

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le vendredi 6 janvier 2017 à 18 heures 30 à la Mairie, ancienne salle de classe au rez-de-chaussée.

Tous les habitants du village sont conviés.

Pour les nouveaux résidents c'est l'occasion de rencontrer, dans un contexte convivial, les autres habitants du village et ainsi de faire connaissance.

INFORMATIONS DIVERSES

FERMETURE DES DECHETERIES

Les déchèteries de Flagey-Echézeaux, Nuits-Saint-Georges et Quincey seront exceptionnellement fermées les samedis 24 et 31 décembre 2016.

AUDIENCE DU SITE INTERNET

Mois	Sessions	Utilisateurs	Pages vues	Nouvelles sessions
Janvier	219	166	771	68,04 %
Février	125	89	611	57,60 %
Mars	136	95	595	53,68 %
Avril	108	87	352	70,37 %
Mai	131	103	414	66,41 %
Juin	198	147	724	67,17 %
Juillet	178	127	589	62,92 %
Août	115	89	269	69,57 %
Septembre	199	159	494	74,37 %
Octobre	144	104	451	62,50 %
Novembre	136	108	502	72,06 %

LES CONSEILS ENERGIE DU SICECO

1. Votre fourniture d'électricité est-elle de qualité ?

- L'intensité lumineuse de vos ampoules en fonctionnement diminue ?
- Vos appareils électroménagers tournent au ralenti ou se mettent en sécurité (plaque de cuisson, PAC, ...) ?
- Vous ne pouvez pas faire fonctionner votre four en même temps que votre lave-vaisselle ?
- Vous subissez probablement des chutes de tension électrique !

Comment s'en assurer ?

Vérifiez tout d'abord avec votre électricien, que la puissance électrique souscrite dans votre abonnement est suffisante ou que vos appareils électriques sont bien répartis pour équilibrer votre réseau domestique.

Sinon, le SICECO peut, **gratuitement**, poser des enregistreurs de tension afin de mesurer, à votre domicile, la qualité de l'électricité fournie par le réseau.

Pendant 1 semaine, ce petit appareil va être raccordé sur votre installation électrique pour enregistrer les valeurs de tension.

DATES A RETENIR

- Vendredi 6 janvier 2017 : Vœux du Maire à 18 h 30 à la Mairie.
- Samedi 14 janvier 2017 : Assemblée générale de l'association de la sauvegarde du patrimoine de Villebichot à la grange.
- Samedi 21 janvier 2017 : Assemblée générale du comité des fêtes à 10 heures à la grange.
- Samedi 18 février 2017 : Déplacement à Lyon pour assister au match de football Olympique Lyonnais – DFCO, organisé par le comité des fêtes.
- Samedi 11 mars 2017 : Assemblée générale des Anciens du feu à la grange.
- Samedi 18 mars 2017 : Assemblée générale des Chasseurs à la grange.
- Samedi 25 mars 2017 : Soirée Karaoké du comité des fêtes à la grange.
- Dimanche 23 avril 2017 : 1^{er} tour des élections Présidentielles.
- Dimanche 7 mai 2017 : 2^{ième} tour des élections Présidentielles.
- Lundi 8 mai 2017 : Commémoration du 8 mai 1945.
- Dimanche 11 juin 2017 : 1^{er} tour des élections législatives.
- Samedi 17 juin 2017 : Fête de la musique organisée par le comité des fêtes.
- Dimanche 18 juin 2017 : 2^{ième} tour des élections législatives.
- Samedi 24 juin 2017 : Méchoui des chasseurs.

Téléphone et télécopie : 03.80.61.01.67

Courriel : mairie.villebichot@wanadoo.fr

www.villebichot.fr

